

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL
ENSEIGNANT

85/098 du 10/07/85
DECRET N° /MESS.UMNG.SG.DPAAD.CA/11

Portant intégration dans le statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI et nomination de Messieurs BAKALA André et KIHOULOU Florent en qualité d'Assistants Stagiaires de 2ème Classe.

(REGULARISATION)

VISAS :

SICAP

LE PREMIER MINISTRE,

C.E.

RECT.UMNG.

DGFP

- VU La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU la loi 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires en République Populaire du Congo ;
VU l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de BRAZZAVILLE ;
VU l'Ordonnance 09/74 du 14 Mai 1974 portant modification de l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de BRAZZAVILLE ;
VU l'Ordonnance 034/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du Nom de l'Université de BRAZZAVILLE en Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret 59/23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
VU l'Arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
VU le Décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
VU le Décret 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière administrative et reclassements ;
VU le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université de BRAZZAVILLE ;
VU le Décret 81/675 du 29 Septembre 1981 modifiant le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université de BRAZZAVILLE ;
VU le Décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université de BRAZZAVILLE ;
VU le Décret 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de l'Université de BRAZZAVILLE ;
VU le Décret 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;
VU le Décret 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
VU le Rectificatif 84/923 du 19 Août 1984 au Décret 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
VU les Certificats de prise de service n°s 4176 et 0049/UMNG.SG.DPAAD des 25 Octobre 1984 et 15 Janvier 1985 ;
VU le Décret 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

VU les dossiers de candidature à des postes d'enseignant à temps plein présentés par les intéressés ;

D E C R E T :

Article 1er : En application des dispositions combinées des articles 12 et 41 (nouveaux) du Décret 81/675 du 29 Septembre 1981 susvisé, les enseignants ci-dessous désignés, de nationalité congolaise, sont recrutés à l'Université Marien NGOUABI, intégrés dans le statut du personnel et nommés suivant le tableau ci-après :

Noms et Prénoms	Date et Lieu de naissance	Diplôme	Grade	Indice	Date de prise d'effet
1- BAKALA André	3 Décembre 1956 à Taboulou (Bouenza)	D.E.A.	Assistant Stagiaire de 2ème Classe	920	18.09.84
2- KIHOULOU Florent	3 Avril 1950 à Brazzaville	D.E.A.	" "	920	22.11.84

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 10 JUILLET 1985

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale

Ange Edouard POUNGUI.-

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

PM/CAB 1
SGCM/BC 1
MESS/CAB 2
DGFP 1
JORPC 1
UMNG. 17
Intéressés 2